

LE MOT DU MAIRE

L'école ! C'est le lieu dans lequel les enfants s'instruisent, et dans notre maternelle, ils débutent les apprentissages qui leur serviront tout au long de leur vie. C'est aussi l'endroit où s'apprend la vie en communauté, avec ses valeurs, ses règles mais aussi les jeux, la camaraderie ...

Pour la municipalité, il s'agit d'un poste essentiel. Il représente un engagement financier important :

- salaires de deux personnes, en charge de l'accompagnement des enfants pendant le temps scolaire mais aussi pendant la garderie et le repas, ainsi que l'entretien et la désinfection des locaux.
- prise en charge du matériel scolaire, des jeux et activités sportives ainsi que les frais liés aux déplacements (hors période actuelle où les activités extérieures sont interdites).

En 2021, nous participerons à l'embellissement de la cour et du garage, en lien avec les enseignantes et les parents d'élèves au travers d'un travail pédagogique et collectif.

Un nouveau jeu extérieur sera installé, lorsque les conditions sanitaires permettront son utilisation, nous espérons avant la fin de l'année scolaire ???

Je profite de ce bulletin pour rappeler les règles de "bien vivre ensemble" autour de l'école : rouler doucement sur le parking, respecter la place « handicapé » et jeter les mégots dans le cendrier ! Merci à tous

Bernard LEFEVRE

VIT'DIT !

RECENSEMENT

Le dernier recensement de la population établit à 451 la population légale de la commune au 1^{er} Janvier 2018 en vigueur au 1^{er} Janvier 2021.

CONTAINER A VERRE DES LOGES

Le Container à Verre (et piles) des Loges a été déplacé sur le parking du cimetière. Celui-ci était en effet régulièrement encombré de déchets plus ou moins licites déposés probablement par des individus de passage sur la départementale. Moins en vue à proximité du cimetière, il ne devrait désormais plus faire l'objet de dépôts sauvages !

COLLECTE TISSUS « LE RELAIS »

Cette entreprise à but socio-économique, se charge de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles, tout en permettant l'insertion de salariés.

Un collecteur de tissus est installé sur notre commune depuis 2012 (en haut des Loges), pour les 9 premiers mois de 2020 il a permis de récupérer 2685 kgs de vêtements et autres.

Pour rappel, les consignes de dons sont les suivantes :

- Déposer les vêtements dans des sacs fermés (30L maximum). Peuvent-être donnés : vêtements, linge de maison, chaussures liées par paires et petite maroquinerie, propres et secs.
- Déposer les sacs à l'intérieur des conteneurs (et rien au pied). Les textiles souillés, humides ou déposés à l'extérieur en dehors

de ceux-ci ne pourront être revalorisés et ne pourront donc contribuer à la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois solidaires.

Aussi pensez à la valorisation des tris de vos armoires et utilisez ce service.



REMERCIEMENTS

La municipalité remercie **Madame Danielle TARDY** qui a donné à la commune deux parcelles de terrain, correspondant à l'impasse de Mériguet



Des chercheurs d'emploi qui ont des difficultés d'accès à l'emploi et des entreprises qui n'arrivent pas à recruter. Pour résoudre ce dilemme, le Conseil Départemental vient de mettre en place une nouvelle plate-forme de rencontre : job23.fr

Pour l'utiliser :

- il faut s'inscrire (gratuit)
- le recruteur dépose son offre (missions, compétences, lieu, salaire...)
- le chercheur d'emploi : son profil, parcours, cv et compétences
- le système identifie les offres qui correspondent et les présente au recruteur
- l'outil permet les échanges entre les personnes

Une question ? Appelez la hotline au 05.44.30.25.25 (le mardi et le jeudi de 14h à 16h)

PREVENTION DES PIQUES DE TIQUES

Une communication reçue en Mairie nous incite à déclarer toute piqûre de tique grâce à l'application « Citique » disponible gratuitement pour les smartphones ios et android ainsi que via son site internet. Mise en service par l'Inra, l'Anses et le ministère des Solidarités et de la Santé, elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elles soient repérées sur un humain ou un animal. En outre, après avoir signalé une piqûre de tique, l'application vous permettra d'envoyer la tique au laboratoire pour analyse. Document complet disponible en Mairie sur simple demande.



CALENDRIER DE COLLECTE EVOLIS 23

Sur l'ensemble de la commune, les jours de collecte sont par principe les suivants :

Ordures ménagères (bac gris) : le lundi des semaines paires

Déchets recyclables (bas jaune) : le mercredi des semaines impaires

Le calendrier de collecte 2021 est disponible sur simple demande au secrétariat de la Mairie.

« TOURAINE HELICOPTERE » NOUS COMMUNIQUE



Dans le cadre d'une visite de lignes électriques ENEDIS par hélicoptère sur le département de la Creuse, afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, et conscients de la gêne qu'un tel survol peut provoquer auprès des habitants et des animaux, nous avons l'honneur de vous informer du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de la commune (hors agglomération), du Lundi 1er Mars au 2 Avril 2021.

VIE COLLECTIVE

ATTENTION A CE QUE VOUS JETEZ DANS LES TOILETTES !

Nous nous permettons de rappeler les bonnes pratiques à respecter pour éviter les dysfonctionnements des installations d'assainissement collectif des Loges et de la Gare.

Les stations d'épuration fonctionnent. Toutefois, elles impliquent de notre part des comportements responsables qui consistent à faire attention à ce que nous jetons dans nos toilettes et nos canalisations.



Sont donc proscrits : lingettes, serviettes hygiéniques, et tampons, couches, plastiques et tissus de tout style qui ne peuvent se décomposer et endommagent les pompes.

Même les lingettes soit disant biodégradables ne le sont qu'après quelques jours seulement, et endommagent les pompes lorsqu'elles y arrivent après quelques heures.

Merci d'y faire attention !

RACCORDEMENT A LA FIBRE

Nous attendons tous l'arrivée de cette technologie sur la commune...

Le 10 février 21, nous avons participé au point presse organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Orange, à l'occasion de la pose de la dernière armoire, qui permettra d'équiper l'ensemble des 16 communes.

Nous avons fait remonter l'attente de nos concitoyens, mais surtout la réalisation rapide des travaux d'élagage demandés, soit par les particuliers, soit par la commune, qui ne s'accompagne pas, pour autant, d'avancée ! De plus, nous avons signalé les termes des messages adressés aux particuliers, qui annoncent une

arrivée de la fibre mais ... en fait non (!), et qui sont donc sources d'incompréhension et d'insatisfaction.

Pour finir, Orange n'annonce pas de date précise mais seulement son objectif au 31/12/2022, au plus tard.



MESURES COVID-19

Pour faciliter la vaccination, la préfecture a sollicité les municipalités afin de recenser les personnes pouvant avoir des difficultés. Aussi la 1ère adjointe, MJ Limouzin a contacté les personnes de 75 ans et plus, soit 37 habitants à La Brionne.

Les questions étaient les suivantes : voulez-vous vous faire vacciner ? Si oui, Pourrez-vous aller au centre de Guéret (soit seul, soit accompagné) ? Les personnes souhaitant être vaccinées, mais ne pouvant se rendre sur place ont été ainsi identifiées (2).

La grande majorité des personnes souhaitent la vaccination (59%), et pour certains, c'est déjà réalisé ou en cours (21%). 16% des appelés ne souhaitent pas bénéficier de cette protection ou sont encore en réflexion (données au 4 février 2021).

Dans tous les cas, l'équipe municipale se tient à disposition de ceux qui ont besoin.

NE LAISSEZ PAS TOMBER VOS BOIS *(Communication de l'Office National des Forêts)*

Majoritaires sur notre commune, les peuplements feuillus sont de plus en plus convoités pour alimenter les chaufferies bois et les grosses unités papetières. Le plus souvent, les parcelles sont coupées à blanc avec des prix d'achat très bas (de l'ordre de quelques euros le stère sur pied). Les petits propriétaires sont sans cesse sollicités par les acheteurs pour vendre leur bois, profiter d'un chantier en cours dans les environs. Bref, d'après ces acheteurs, c'est une véritable occasion qu'il faut saisir !

Mais il y a mieux à faire. Gérer ses peuplements sur le long terme pour les générations futures en misant sur les plus beaux arbres, qui un jour fourniront des produits de qualité beaucoup plus rémunérateurs. Voici quelques règles pour bien gérer vos parcelles boisées :

1- Le diagnostic rapide à la portée de tous sur 3 critères :

- La composition : chêne, châtaignier, hêtre sont les 3 essences de base pour

constituer une belle forêt. Merisier, frêne et érable peuvent compléter le trio. Une bonne répartition de ces arbres sur la parcelle permettra de choisir les plus belles tiges.

- La qualité des fûts : L'idéal est d'avoir des troncs sans défauts (branches basses, nœuds, gélivures, blessures, etc.). Un tronc de 5 à 6 mètres sans défaut permet une bonne utilisation des billes en charpente, planches, voir même merrains.

- La grosseur des arbres : les feuillus poussent plus lentement. Ils sont souvent petits parce qu'ils sont jeunes ou trop serrés et non pas parce qu'ils ne valent rien.

2 – L'amélioration des peuplements

Une forêt doit être gérée. Les coupes de bois bien dosées et régulières sont nécessaires au bon développement de la forêt. Il faut sélectionner les plus beaux arbres d'avenir repérés lors du diagnostic et enlever les individus qui gênent. Cela s'appelle une éclaircie. Des aides peuvent

être apportées pour permettre des regroupements de chantier avec vos voisins, même un peu éloignés.

3 – La vente des produits

Repérez vos limites, afin de montrer la bonne parcelle à l'acheteur. Pensez à la sortie et au stockage des bois coupés. Avertissez la mairie. Vérifiez la valeur de vos bois en faisant venir plusieurs acheteurs potentiels et comparez les offres. Cubez les gros arbres pour avoir une idée du volume vendu.

Les bois feuillus sont si convoités que de nombreux propriétaires voient leurs parcelles coupées sans même en avoir donné l'ordre. C'est un délit de vol de bois. Il faut immédiatement déposer une plainte à la gendarmerie la plus proche.

Pour tout renseignement sur la gestion de vos bois, vous pouvez contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière qui vous apportera des conseils techniques gratuits (05 55 52 49 95).

TRAVAUX



Ce qui a été réalisé :

- Remplacement des portes du garage à vélos de l'école
- Un Renault master avec benne, a été acheté fin février. Il s'agit d'une occasion récente et en bon état, qui facilitera les travaux et les déplacements du cantonnier.
- Mise en place d'un lavabo dans la deuxième classe de l'école (travaux réalisés pendant les vacances de Toussaint)
- Purge de l'affaissement du revêtement de la route à LARPENT



Ce qui est prévu :

- réfection de la signalisation au sol sur l'ensemble de la commune
- Installation d'un mobilier de jeu extérieur à l'école (sous réserve des contraintes sanitaires en cours)

Ce qui est à l'étude :

- la réfection de l'éclairage public en LED, moins énergivore

LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE ...

COMITE DES FETES DE LA BRIONNE

La vie du Comité, comme pour toutes autres activités à destination du public, a malheureusement été en 2020 particulièrement perturbée par la crise sanitaire que nous vivons. Aucun bureau n'a pu être constitué lors de la dernière assemblée générale, faute de bénévoles. Le comité des fêtes est donc en stand-by cette année. Actuellement, nous ne pouvons vous proposer des moments de convivialité et de nouvelles manifestations mais nous souhaitons vivement que l'association revive. Si vous êtes partants, vous pouvez contacter le comité à l'adresse mail suivante : comitedesfetes.labrionne@gmail.com et sur la page Facebook du comité.

CLUB CYNOPHILE « LES CABOCHARDS »



Votre chien vous fait la misère ? Il dévore tout votre intérieur ? Il tire en laisse ? Il est agressif ? Il est hyperactif ? Vous souhaitez partager un moment de complicité sportif avec votre chien ? Rejoignez le club cynophile « Les Cabochard » de La Brionne. Notre équipe d'éducateur est là pour vous aider à trouver les clés pour solutionner vos problèmes de communication avec votre animal à quatre pattes !

Notre volonté est d'obtenir des chiens de famille obéissant, sans en faire des animaux de concours. Nous souhaitons réellement que le propriétaire et le chien vivent en harmonie mutuelle grâce aux ordres de base.

Vous pourrez bien entendu profiter des différentes disciplines que nous vous proposons au cours de l'année (selon comportement du chien, à valider avec les éducateurs). A savoir : Obéissance, Ecole du chiot, Agility, Education.

Créé en 2014, le club a. permis d'éduquer et sauver plus de 360 chiens. Ouvert les samedis et dimanches de 14h30 à 15h30, à tous et toutes races.

Les précisions de David GIRARD, Président :

Une race est-elle plus représentée ? Non, toutes les races sont présentes, du berger australien au golden retriever, ainsi que quelques chiens de catégorie 1. Cela découle un peu des « modes ».

Quel est le propriétaire type ? le plus souvent une femme, dont l'âge varie de 20 à 76 ans, tous les métiers sont représentés et le club compte de 60 à 80 adhérents par an.

Quel est le prix ? le tarif est de 135 euros, tout compris, pour une période allant de début septembre à fin juin, quel que soit le nombre de participations.

Qu'entend-on par « sauver » ? Presqu'un quart des 360 chiens ont ainsi échappé à l'abandon auprès d'une fondation qui recueille les animaux ou à l'euthanasie.

Précision supplémentaire : David est habilité à faire passer le permis de détention, pour les chiens dits dangereux.

... LES BRIONNAISES ET BRIONNAIS AUSSI !

EXPRESSION LIBRE

Vous souhaitez vous exprimer publiquement ou bien passer un message, une demande, une proposition à l'ensemble des habitants de la commune, profitez de cette tribune en transmettant votre demande à mairie.labrionne@orange.fr

INFORMATIONS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est ouvert de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que le samedi de 9h à 12h.
Téléphone : 05.55.80.25.15 ; Mail : mairie.labrionne@orange.fr

« DECHETERIE VERTE » COMMUNALE

La commune met à disposition à Mériguet (route du terrain de moto) un emplacement pour y déposer les déchets « verts ». Celui-ci est réservé **exclusivement** aux habitants de la commune et **uniquement pour les déchets verts**, type pelouses, tailles de haies, petits branchages, etc... Pour les déchets végétaux plus importants, une demande devra être faite en mairie. Il appartient à chacun d'être vigilant au respect de cet environnement ! Des abus avérés et le non-respect de ces règles, pourraient entraîner la fermeture définitive de ce site.

✂

COMMUNICATION

Inscrivez-vous à l'adresse mail de la commune pour recevoir nos communications par mail : mairie.labrionne@orange.fr ou bien transmettez ce coupon à la Mairie

NOM : Prénom :

Adresse mail :